



INSTRUCTIONS de COURSE

31.7 La Seyne - Monotype

1^{er} et 2 Novembre 2025

Préambule :

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, leur licence FFVoile "COMPÉTITION" et d'une autorisation parentale pour les mineurs ; si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée ; si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ; le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World-Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les RIR (règles d'introduction à la régate),
- 1.2. Les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur tableau officiel d'informations situé siège de la SN.MOUISSÈQUES, Quai de la Marine, 83500 LA SEYNE

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la vedette SN.MOUISSÈQUES, Quai de la Marine 83500 LA SEYNE. La vedette sera amarrée devant la Société et appareillera à 11h00 le samedi 1^{er} et à 9h00 dimanche 2 Novembre

5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues le Samedi 1^{er} novembre à 12h55 et le Dimanche 2 Novembre 2025 à 10h55, heures de la mise à disposition du Comité de Course en mer.

6. PAVILLON DE CLASSE

Les Bateaux de la classe 31.7 partiront sous pavillon Blanc

7. ZONE DE COURSE

La Seyne sur mer, Baie des Sablottes, du cap Sicié au cap Cepet . La ligne de départ se situe aux abords du port de St Elme.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe ainsi que leur longueur approximative ; ils sont repérés par un numéro.
- 8.2 Le bateau comité affichera le numéro du parcours, au plus tard au signal d'avertissement.



Tél : 04 94 87 20 07 - Mail : club.mouisseques@wanadoo.fr www.mouisseques.com
SN des Mouisseques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



9. LES MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours sont celles précisées en annexe lorsqu'elles sont présentes sur les cartes marines. Le Bateau Comité, et des bouées gonflables sont aussi des marques de parcours.
- 9.2. Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe parcours (ceci modifie la règle 32). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

10. LE DÉPART

- 10.1. Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
H- 5'	Envoi du Pavillon Blanc représentant la classe 31.7, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H- 4'	Pavillon I, ou Z, ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
H- 1'	Affalé de I, ou Z ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalée, un signal sonore	Départ

- 10.2. La ligne de départ est limitée par le bateau comité (pavillon orange) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, disposé sur sa gauche
- 10.3. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être pris en compte.
- 10.4. Le délai pour prendre le départ après le signal du top départ est de 15 minutes. Au-delà de cette limite le bateau est considéré comme ne prenant le départ (DNS)

11. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est constituée par le bateau comité (pavillon bleu) et une marque de parcours à proximité du bateau comité, selon les documents en annexe.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 12.1. La règle 44.1 est modifiée ; la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par la pénalité d'un tour (360°).
- 12.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 12.3. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13. TEMPS LIMITE

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera l'heure de l'arrivée du premier, plus 30 minutes.



14. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 14.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course au niveau du panneau d'affichage des avis aux concurrents ; les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 14.2. Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 1H30
- 14.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury du club organisateur. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 14.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).
- 14.5. Les infractions aux instructions suivantes :
 - Départ : bateaux en attente ;
 - Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors) ;
 - Publicité ;
 - Bateaux accompagnateurs ;

Ils ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15. CLASSEMENTS – COURSES RETIRÉES

Le classement sera effectué en utilisant la formule de temps réel.

À compter de 4 courses validées, la course la plus mauvaise sera retirée.

À compter de 8 courses validées, les deux plus mauvaises seront retirées.

16. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 16.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.
- 16.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
Téléphone Comité 06 83 38 86 01 en mer : - Canal VHF : 72

17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

18. PUBLICITÉ Sans objet.

19. BATEAUX OFFICIELS

Ces bateaux porteront dans la mesure du possible un pavillon SN.MOUISSÈQUES.

20. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

21. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

22. PRIX

Des prix seront éventuellement distribués.



23. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après.

24. ASSURANCE

Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course : Claude Le BACQUER

Président du Jury : Claude VIDAL

LECTURE DU PALMARÈS – REMISE DES PRIX

Dimanche 2 Novembre 2025 à 19H00

Club House de la Société Nautique des Mouissèques



Tél : 04 94 87 20 07 - Mail : club.mouisseques@wanadoo.fr www.mouisseques.com
SN des Mouissèques Quai de la Marine 83500 La Seyne sur Mer



Annexes aux Instructions de Course

31.7 - La Seyne - Monotype

1^{er} et 2 Novembre 2025



Rappels préalables

Les zones de navigation autorisées sont celles qui figurent sur la Carte du SHOM N° 7091 en vigueur.

Coordonnées des marques de parcours

La bouée ODAS Située dans le sud du Cap Cépet (Jaune)

43°03'10.9" N - 5°56'48.9" E

Annexes aux Instructions de Course

31.7 - La Seyne - Monotype

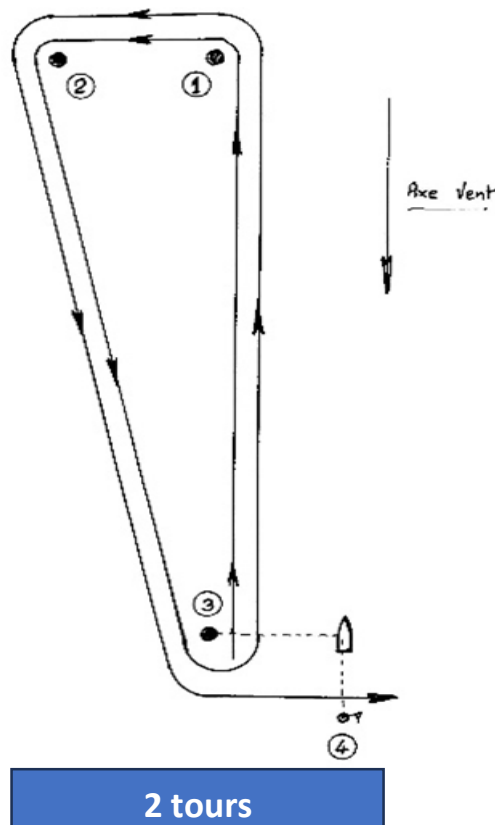
1^{er} et 2 Novembre 2025

1

PARCOURS N° 1 : BANANE

Mouillé en baie des Sablettes

1. Départ entre le mat du bateau Comité et la bouée gonflable (n°3)
2. Laisser la bouée n°1 à bâbord
3. Laisser la bouée n°2 (dog leg) à bâbord
4. Laisser la bouée n° 3 à bâbord
5. Laisser la bouée n°1 à bâbord
6. Laisser la bouée n°2 (dog leg) à bâbord
7. Laisser la bouée n° 3 à bâbord
8. Arrivée sous le vent du bateau Comité, entre le mat du bateau Comité portant le pavillon bleu et la bouée n°4



Annexes aux Instructions de Course

31.7 - La Seyne - Monotype

1^{er} et 2 Novembre 2025

2

PARCOURS N° 2 : Côtier 11 Nautiques / tour

1. Ligne de départ matérialisée par le bateau comité arborant une flamme orange, et une bouée mouillée sur sa gauche
2. Laisser à bâbord les deux rochers des "Deux Frères" se diriger vers l'Est jusqu'à la bouée ODAS
3. Laisser à bâbord la bouée ODAS (jaune) dans le sud du Cap Cépet. 43°03'10,9"N - 5°56'48,9"E
4. Revenir vers ligne de départ devant le port de St Elme.
5. Selon la flamme numérique 1 ou 2 repasser la ligne qui servira de ligne d'arrivée à la fin du premier tour ou faire un deuxième tour identique au premier si la flamme numérique 2 a été envoyée.
6. Ligne d'arrivée. (matérialisée par un pavillon bleu sur le bateau et une bouée mouillée sur sa gauche)

1 ou 2 tours selon la flamme numérique envoyée

